

VILLE DE
RIORGES

N° 3_5

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT
DURABLE**

OAP DES POUPEES

**SUPPRESSION DU
LOTISSEMENT-JARDIN**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **22 MARS 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OAP DES POUPÉES
SUPPRESSION DU LOTISSEMENT-JARDIN
APPROBATION**

André CHAUVET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"En janvier 1938, un lotissement-jardin nommé "PONTILLE-FARABET" a été créé rue Pierre Dubreuil, à proximité de l'actuelle école de Beaucueil. Cela avait pour vocation de maintenir les 23 lots le constituant, en espace de jardins. En 1977, par décret, il a été précisé qu'un lotissement ne pouvait être dédié qu'à de l'immobilier, par le biais de divisions foncières (article L.442-1 du Code de l'urbanisme). Le dispositif même des lotissements-jardins ne pouvait donc plus être réalisé, sans pour autant annuler les dispositifs antérieurs.

Depuis 1980, la ville de Riorges a prévu, de par ses documents d'urbanisme successifs, l'aménagement de cette zone dans un souci de maîtrise et d'accompagnement de l'urbanisation du territoire communal. Au fil des ans, des divisions foncières de particuliers et d'acquisitions communales se sont faites, changeant de facto le découpage du lotissement-jardin.

A ce jour, seuls deux propriétaires possèdent des terrains dans le périmètre du lotissement-jardin. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Localisation	Propriétaire	Section	Numéro	Superficie (en m ²)
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	96	1 756
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	97	1 009
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	98	945
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	99	929
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	100	990
334 rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	109	741
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	471	1 241
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	473	914
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	493	1 048
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	495	1 926
298 rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	500	1 705
Rue du Château d'eau	Ville de Riorges	AH	537	1 544
Rue du Château d'eau	Roannais Agglomération	AH	538	322
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	557	800
Rue Pierre Dubreuil	Ville de Riorges	AH	558	1 696
Total				17 566

L'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Riorges le 20 octobre 2016 a permis la création de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dite des "Poupées". Dans l'objectif de procéder à la cession du foncier à un bailleur social et en vue de l'aménagement du périmètre de l'OAP, il est nécessaire de mettre fin au lotissement-jardin."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la suppression du lotissement-jardin "PONTILLE-FARABET" ;
2. autorise le maire à signer les actes nécessaires à la suppression dudit lotissement-jardin (procès-verbal d'assemblée générale, actes divers, etc.) qui seront établis avec le concours de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 23 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

